



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
Séance du 10 février 2026

En Exercice : 14 L'An Deux Mille Vingt-Six,
Présents : 14 Le 10 février à dix-neuf heures
Votants : 14

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 février 2026, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane NEUTRE, Maire.

Présents : MM & MMES Christiane NEUTRE, Maire, Jean BERT, Fabrice LETELLIER, Jocelyne ZAJEWSKI, Adjoints au Maire, Catherine DENION, Ghislain des CHAMPS de BOISHEBERT, Alain BRUNEL, Barbara BELAMY, François GABRIEL, Fabien CAGNIARD, Rachel MABIRE, Valérie SICOT-MOZES, Lionel RIVOIRE et Francis LETELLIER, Conseillers.

ORDRE DU JOUR

Madame Christiane NEUTRE, Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Rapporteur : La Maire

Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2026
Désignation secrétaire de séance : Mr Alain BRUNEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ayant été bien reçu par tous les membres, Madame Christiane NEUTRE, Maire ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

Délibérations :

- Modification des périmètres proposés à l'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial
- Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Points d'actualités :

- Tableau permanence élections du 15 et 22 mars 2026
- Point sur les travaux
- Dossiers en cours

Délibérations :

1. Modification des périmètres proposés à l'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial

Le Conseil municipal de la Commune de PÉRIERS-SUR-LE-DAN,

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à 12 voix pour et 2 voix contre Mrs Francois GABRIEL et Lionel RIVOIRE,

- D'approuver les zonages relatifs à la Commune de Périers-sur-le-Dan tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- D'autoriser la Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2. Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Madame la Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre en date du 21 septembre 1995 par laquelle Mme le Président du Conseil général l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 le Département du Calvados a décidé de procéder à l'élaboration d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIDR).

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération au Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (via Calvados Attractivité) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt du dossier :

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- D'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à l'exception du chemin n° 6912 – DE PÉRIERS A HERMANVILLE, le conseil municipal le retire de la liste des voies inscrites au PDIPR car il n'y a pas de continuité possible.
- D'approuver l'inscription de la liste des chemins en annexe au plan départemental à l'exception du chemin cité ci-dessus avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires.
- S'engage en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité.

POINTS D'ACTUALITÉ

- Tableau permanence élections du 15 et 22 mars 2026

Le tableau sera transmis par mail à tous les conseillers.

- Point sur les travaux :

- Le « STOP » de la rue du Londel installé à titre d'essai, sans validation, sera enlevé ; priorité à droite dans le village. M. Brunel propose l'installation d'un miroir.

Par contre les deux « STOP » installés rue de Mathieu subsisteront.

- Route de Plumetot, un rendez-vous est fixé avec Caen la mer pour constater l'écoulement de l'eau de pluie au niveau du carrefour.

- Dossiers en cours :

- Catherine DENION propose la mise en place, sur site, d'une affichette indiquant l'avancement de l'installation des jeux.

- Lampadaire rue de Plumetot toujours hors service, Reprendre contact avec le SDEC pour connaître l'avancée sur ce dossier.

- Il est encore indiqué qu'une baisse de pression d'eau est constatée. La question des bâches est soulevée.

- La pose d'une antenne de télécommunication pose problème, la société nous assigne en justice.

- Haute Rue : évocation d'un problème de voisinage concernant une clôture.

Tour de table :

- Jean BERT et Valérie SICOT-MOZES nous font part du contrôle de la conformité PMR de la salle communale : l'accès n'est pas conforme (pente trop raide) et il faut aménager la porte des toilettes (barre de poussée...)

- Francis LETELLIER signale des trous de plus en plus importants en bas de la rue de Colleville.

- François GABRIEL signale des branches tombées sur le chemin du Fonds du Vas.

- Lionel RIVOIRE indique que la haie du cimetière a été coupée favorisant ainsi la vue sur l'église.

- Jean BERT informe de la fin du recensement une semaine avant la date prévue et seuls 2 foyers n'ont pas pu être joints. 85% des réponses finalisées par internet.

- La date du Marathon a été fixée au 7 juin prochain, la manifestation de commémoration de la libération de Périers est donc devenue impossible puisque neutralisant la rue de l'Église. Une tentative à 15h le 7 juin est envisagée en fonction de l'heure de départ de la délégation militaire anglaise. Ou à défaut, le 5 juin.

- Une nouvelle fois, la demande d'éclairage de la rue de la Dame est évoquée. Alain BRUNEL en a fait part au SDEC lors du recensement des besoins 2026-27.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance,


Alain BRUNEL



La Maire


Christiane NEUTRE